

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

**Commune de DOURDAN**

**du Conseil Municipal du 4 octobre 2019**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019094

Présents : 28

Votants : 32

**Objet : Demande de subvention auprès de la DRAC Ile-de-France dans le cadre de la réouverture du musée**

Le 4 octobre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 27 septembre 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Désigane FLORE a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Eric RINEAU a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nessa DAVRAIN

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France a mis en place des dispositifs destinés notamment à soutenir la conservation préventive des collections et les actions culturelles.

Dans le cadre de la réouverture du musée avec un bâtiment d'extension et une muséographie nouvelle après un an de travaux, et à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, des actions culturelles sont programmées au musée à destination du grand public ainsi qu'au dernier trimestre 2019 en direction du public scolaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la Commission « Culture - Communication » du 16 septembre 2019 ;

**Considérant** qu'il faut organiser des actions culturelles programmées dans le cadre de la réouverture du musée et acquérir du matériel de conservation préventive pour protéger les collections :

- ateliers pour tout public sur le thème de l'art de bâtir pendant les Journées européennes du Patrimoine ; ateliers pour le public scolaire : *Art roman/art gothique* animés par un historien de l'art et *L'enluminure au fil des saisons* animés par une plasticienne de Dourdan,
- pour la nouvelle salle pédagogique dans l'extension du musée : chariots métalliques pour améliorer l'accueil des groupes,
- matériel de conservation préventive : humidificateur, boîtes de conservation non acides, capot de protection pour maquette,

soit un coût d'un montant de 17 855,00 € TTC (dix-sept mille huit cent cinquante-cinq euros TTC) inscrits au budget primitif 2019.

**Considérant** que la DRAC Ile-de-France a décidé d'attribuer une subvention de 4 700,00 € au musée du château de Dourdan pour des actions culturelles programmées dans le cadre de la réouverture du musée et l'acquisition de matériel de conservation préventive ;

**Considérant** qu'il convient de constituer le formulaire adapté à cet engagement ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de solliciter** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile-de-France, l'attribution d'une subvention de 4 700,00 € TTC (quatre mille sept cent euros), pour des actions culturelles programmées dans le cadre de la réouverture du musée et l'acquisition de matériel de conservation préventive.
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce administrative relative à cette demande.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **15 OCT. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extrait Conforme  
La Maire

Maryvonne BOQUET

